

Editorial

Depuis cette année, le calendrier international consacre le 17 mai Journée mondiale de la Société de l'Information. Cette décision des Nations Unies souligne la nécessité de nouvelles solidarités pour construire une société de l'information plus équitable. Simultanément, elle révèle que la plus grande partie de l'humanité reste exclue de la société de la connaissance.

Seul 15 à 20 % de la population mondiale bénéficie d'accès aux savoirs, alors que la société de l'information prône la participation de tous à la mondialisation. C'est faire fi d'une bonne partie des savoirs accumulés par l'humanité !

Il est urgent d'engager les moyens pour que cesse cette injustice sociale, culturelle et économique, d'autant que les Objectifs du Millénaire ne seront pas atteints sans les technologies de l'information et de la communication (TIC). La création du FSN a été le premier pas de la communauté internationale sur la voie de la solidarité numérique. Le deuxième prendra la forme d'une conférence internationale sur le financement de la solidarité numérique qui devrait se tenir prochainement. Seul un accord entre Etats, incluant la participation des entreprises, des collectivités locales et de la société civile, permettra de relever ce défi. C'est dans cet esprit de «partenariat privé public» (ppp) que le Fonds entend agir pour réduire la fracture numérique.

Nous saisissons l'occasion de ce numéro spécial de notre «Newsletter» pour exprimer toutes nos félicitations au Président Me Abdoulaye Wade et au Professeur Muhammad Yunus pour leur engagement en faveur de la solidarité numérique. Le financement du développement appelle un certain courage politique rappelait récemment Kofi Annan. Sans nul doute, les deux lauréats appartiennent à cette catégorie de leaders dont le monde a besoin.

Alain Clerc, Secrétaire exécutif

Abdoulaye Wade reçoit le premier Prix de la Société de l'Information

Lors de la Journée mondiale de la Société de l'Information, le Président du Sénégal souligne le besoin d'une conférence internationale sur le financement de la solidarité numérique



Le Président A. Wade présente sa vision de la solidarité numérique lors du SMSI de Genève en 2003, motivant ainsi la communauté internationale à créer le FSN.

V.E. M. le Président Abdoulaye Wade, que vous inspire la remise du premier Prix de la Société de l'Information ?

Ce n'est pas tant la remise du prix qui importe que la reconnaissance par la communauté internationale du 17 mai comme la «Journée mondiale de la Société de l'Information». Ce faisant, les Etats reconnaissent que nous entrons dans une nouvelle ère, celle d'une société de l'information. En me remettant ce prix, les Nations Unies soulignent leur exigence d'une nouvelle solidarité internationale. Ce point est essentiel car nous ne pouvons envisager la société de l'information en maintenant les clivages qui ont perduré entre le Nord et le Sud durant ces dernières décennies.

Le FSN, que vous avez fondé, reçoit-il un large soutien de la part de la communauté internationale ?

Les décisions adoptées à l'unanimité par les Nations Unies montrent que le Fonds dispose aujourd'hui de la reconnaissance de toute la communauté internationale. C'est un succès qui est largement dû aux responsables du Fonds que je tiens à associer à la remise de ce prix. Il s'agit maintenant d'ancrer le Fonds et son mécanisme innovant de financement dans le droit international (le «pour cent de solidarité numérique» prélevé sur les transactions de produits ou de services numériques). C'est le défi que nous lançons pour les prochains mois. Le Fonds est une nouvelle initiative et comme toute nouvelle

proposition, elle suscite des interrogations, notamment dans les milieux qui craignent les changements.

Comment financer le combat contre la fracture numérique ?

Les Présidents Chirac, Lula et Lagos ont lancé en janvier 2004, à Genève, avec l'appui du Secrétaire général des Nations Unies, un appel pour le développement de nouveaux mécanismes financiers pour répondre aux Objectifs du Millénaire.

Sur proposition de 77 Etats, les Nations Unies ont endossé l'année passée à New York, l'appel des Présidents Chirac, Lula et Lagos. Nous escomptons le même un appui pour notre initiative du «pour cent de solidarité numérique», tout en précisant que d'autres sources de financements sont possibles.

La réduction de la fracture numérique que le Président Mandela exigeait déjà à la fin des années 90 est un enjeu déterminant pour l'avenir des pays en développement. L'exclusion de facto de ces Etats de la mondialisation, en leur refusant l'accès aux connaissances et aux savoirs, est inacceptable. Priver 80% de la population mondiale des accès aux TIC revient à nier leur existence culturelle, économique et politique. Ce n'est évidemment pas le monde que nous envisageons au seuil du XXI^e siècle.

Quelle est la responsabilité des pays qui ont accès aux TIC, notamment les pays industrialisés ?

Elle est immense dans la mesure où ils sont les principaux bénéficiaires de la société de l'information et qu'ils sont les mieux placés pour en évaluer les avantages. L'ensemble des acteurs politiques et économiques du Nord sont concernés.

Le FSN, en s'ouvrant, à côté des Etats, aux collectivités locales, aux entreprises et à la société civile jette les bases d'une nouvelle solidarité mondiale.

Vous préconisez l'organisation d'une conférence internationale sur le financement de la fracture numérique ?

C'est une étape essentielle pour le développement du Fonds. Les projets nécessitent des ressources à la hauteur des enjeux, estimés à plusieurs milliards d'Euros. La conférence devra adopter un accord international fixant les modalités du financement d'une société de l'information plus solidaire.

«Nous ne résoudrons aucun problème de développement sans un engagement (...) des collectivités locales dans les politiques de coopération»

Quel est le message que vous voulez transmettre aux entreprises du secteur numérique ?

L'engagement du secteur privé est cardinal. Le Fonds attend un engagement sans ambiguïté des entreprises. Celles-ci sont directement intéressées à ce que le Fonds investisse dans les marchés actuellement insolubles. Le «pour cent de solidarité numérique» n'est pas une taxe mais un investissement des entreprises pour leur ouvrir de nouveaux marchés. Il est donc juste qu'elles s'associent au Fonds pour réaliser cet objectif. De plus, les entreprises sollicitées sont les premières bénéficiaires des achats du Fonds. Dès lors, elles sont doublement gagnantes dans ce processus, d'autant qu'elles sont également étroitement associées à la gestion des ressources du FSN. Le

Fonds est en effet l'illustration d'un «ppp» (partenariat privé - public), notion soutenue par le World Economic Forum, Global Compact et les Nations Unies.

Y-a-t-il un rôle pour la coopération décentralisée dans le développement du Fonds ?

L'implication des collectivités locales dans le FSN est l'un des points forts de cette démarche. Nous ne résoudrons aucun problème de développement sans un engagement déterminé des collectivités locales dans les politiques de coopération. Les objectifs du Millénaire exigent cet engagement. C'est tout particulièrement vrai en matière de technologies de l'information. Les collectivités locales disposent d'une expérience essentielle qu'elles doivent partager. C'est l'essence même d'une société fondée sur la communication.

Toutes les collectivités locales doivent s'engager en faveur de l'application du principe du «pour cent de solidarité numérique» en l'introduisant dans leurs appels d'offres touchant des produits ou des services numériques. Les villes de Dakar et de Genève sont les premières à avoir franchi le pas. Elles ont démontré que la solidarité ne relève pas seulement du discours mais qu'elle fonctionne dans l'intérêt de tous.



Le Président A. Wade et le Secrétaire général de l'UIT Y. Utsumi lors de la table ronde du SMSI «Connecter le monde», Tunis, 16 novembre 2005.

17 mai, Journée mondiale de la Société de l'Information

Le Secrétaire général de l'UIT, M. Yoshio Utsumi, explique pourquoi il est urgent de sensibiliser les consciences à l'importance des TIC pour les pays en développement

Quelle est l'importance de la Journée mondiale de la Société de l'Information dans la perspective de lutte contre la fracture numérique ?

La Journée mondiale de la Société de l'Information marque la reconnaissance d'une société de l'information encore émergente qui vise à combler le fossé séparant ceux qui ont accès à l'information et aux connaissances et ceux qui sont exclus des bénéfices de la révolution numérique. Connecter les non connectés et donner aux peuples la possibilité de réaliser leurs objectifs de développement en exploitant le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un des objectifs principaux proclamé par le Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) à Tunis. C'est dans ce même contexte que les Nations Unies ont déclaré le 17 mai «Journée Mondiale de la Société de l'Information», afin de sensibiliser les citoyens du monde à l'importance des TIC susceptibles d'apporter une contribution essentielle au développement économique et social.

Quel est le meilleur usage des avancées technologiques pour combler le fossé numérique ?

Pour tirer bénéfice des avancées technologiques, des actions doivent être envisagées pour susciter de nouveaux savoirs, promouvoir le partage des informations et assurer le recours aux meilleures pratiques. Les pays en développement doivent mettre en place un cadre favorable aux investissements privés. Simultanément les politiques publiques doivent répondre aux besoins sociétaux traditionnels en utilisant au mieux les potentialités des TIC.



Le Pr. Yunus est honoré par l'UIT.



Selon M. Yoshio Utsumi, l'objectif est de connecter les non-connectés et donner aux peuples la possibilité de réaliser leurs objectifs de développement en exploitant le potentiel des TIC.

Quelle est votre évaluation du FSN en tant qu'organisation mondiale pour réduire la fracture numérique ?

Le Fonds mondial de Solidarité Numérique a été accueilli par les leaders mondiaux au SMSI (Genève 2003 – Tunis 2005) et au Sommet du Millénaire 2005 à New York. Il est largement reconnu comme un mécanisme financier innovant basé sur un engagement volontaire et ouvert aux partenaires intéressés, avec l'objectif de transformer le fossé numérique en opportunité numérique pour le monde en développement. En tirant profit des ressources locales, le Fonds complète le travail des principales institutions financières et agences multilatérales de développement. Avec le soutien de tous, il a le potentiel d'une organisation mondiale spécialisée dans la réduction de la fracture numérique.

Le Président A. Wade et le Professeur M. Yunus reçoivent le Prix de la Société de l'Information. Qu'est-ce qui a motivé ce choix ?

Ce prix est décerné à deux éminentes personnalités pour leur contribution à une

société de l'information plus solidaire et au service de tous. J'aimerais tout particulièrement féliciter S.E. le Président du Sénégal Me Abdoulaye Wade pour sa vision et les efforts qu'il a consentis pour faire avancer la cause de la solidarité

numérique. Sa détermination a conduit à la création du FSN. Son engagement a d'ailleurs généré un dialogue très fructueux lors du SMSI qui a abouti à un des résultats majeur du Sommet en vue d'une société de l'information plus équitable.

Le Prix va aussi à une autre figure légendaire, le Professeur Muhammad Yunus, Directeur général de la Grameen Bank. Je félicite le Professeur Yunus, pionnier du micro-crédit pour son action visant à réduire la pauvreté des populations rurales. Le Professeur Yunus s'est attaqué avec succès à la lutte contre la pauvreté et au développement en fournissant des services de téléphonie sans fil prépayés dans les régions reculées du Bangladesh. Cette activité est gérée par une nouvelle classe de femmes entrepreneurs. A travers l'engagement d'un seul homme, le paysage de l'information et de la communication du Bangladesh a été profondément transformé.

JOURNÉE MONDIALE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
17 MAI

Les prochains défis du Fonds

A l'heure où l'initiateur du FSN reçoit le Prix de la Société de l'Information, son Président, M. Guy-Olivier Segond, fait le point sur les enjeux futurs

Le FSN a tenu son premier Conseil de Fondation le 20 mars 2006. Déjà l'heure d'un premier bilan ?

Au cours de ses premiers mois d'existence, le Fonds a constaté que l'idée de la contribution de solidarité numérique de 1% sur les marchés publics des collectivités locales relatifs aux technologies de l'information était bien accueillie.

Concrètement, les responsables se sont concentrés sur la mise en place de la structure du Fonds, défini les principes d'alimentation et d'intervention du Fonds, avant de construire, dans la communauté internationale, un large soutien politique. Enfin, ils ont fait la preuve par l'acte en finançant les premiers projets en Afrique et en Asie.

Quels sont les défis à moyen terme ?

La mise en œuvre de la contribution de solidarité numérique peut provoquer, dans divers Etats, des difficultés juridiques liées aux statuts des collectivités locales. Pour les surmonter, il faudra conclure un traité international par lequel les Etats signataires autoriseraient les collectivités locales à mettre en œuvre la contribution de solidarité numérique.

Le secteur privé adhère-t-il au principe du «pour cent de solidarité numérique» ?

Ce sont les collectivités locales qui mettent en œuvre la contribution de solidarité numérique, mais il est important que les entreprises privées comprennent son fonctionnement : clairement spécifiée dans les appels d'offres, ne créant pas de distorsion de concurrence, la contribution de solidarité numérique est recueillie dans le secteur des technologies de l'information pour financer, dans le même secteur, une demande existante mais insolvable. Elle n'est donc ni un impôt, ni un don, mais un investissement dans les marchés de l'avenir qui donne droit au label «solidarité numérique».

Que vous inspire le Prix de la Société de l'Information reçu par S.E. A. Wade ?

Le Prix reconnaît l'importance de l'action du Président A. Wade qui, portant une initiative de l'Union africaine visant à passer de la fracture numérique à la solidarité numérique, a su formuler une vision et un projet et les faire partager à la communauté internationale. Le Fonds est donc heureux et fier que l'action de son Père fondateur soit ainsi honorée par le premier Prix de la Société de l'Information. ■



Le Pr. Yunus en compagnie d'une bénéficiaire du programme «Village Phone».

Muhammad Yunus reçoit le Prix de la Société de l'Information

Le Professeur Muhammad Yunus, fondateur de la Grameen Bank¹, est honoré par l'UIT pour son action auprès des communautés locales les plus pauvres. Le programme «Village Phone» qu'il a initié en 1997 vise à fournir des accès aux services de téléphonie dans les régions rurales excentrées. Géré par l'entreprise GrameenPhone, soutenue par la banque éponyme, «Village Voice» a l'objectif d'installer un téléphone dans chaque village afin de contribuer à leur développement économique. Le principe est de permettre aux femmes de gérer des bureaux publics de téléphonie mobile. Grâce à ce programme, elles peuvent souscrire un prêt pour investir dans un abonnement et un appareil. Elles proposent ensuite, contre une petite contribution, l'accès à ce téléphone aux habitants du village. Aujourd'hui, près de 165'000 personnes ont intégré le programme «Village Phone», fournissant un accès au téléphone à plus de 60 millions de personnes vivant dans les régions rurales du Bangladesh.

source : www.grameenphone.com

¹ La Grameen Bank a été fondée au Bangladesh en 1983 par Muhammad Yunus, afin de proposer des micro-crédits aux paysans les plus pauvres.



M. Benaïssa, Ministre des Affaires étrangères du Royaume du Maroc, et G.-O. Segond, lors de la cérémonie d'inauguration du FSN le 15 avril 2005, en présence du Vice-Président du FSN A. Top et du Secrétaire exécutif A. Clerc.



Fonds de Solidarité Numérique (FSN)

Villa La Concorde
20, av. de la Concorde
1203 Genève - Suisse

Tél : +41(0)22.979.32.50
Fax : +41(0)22.979.32.51

Courriel : secretariat@dsf-fsn.org
www.dsf-fsn.org

Secrétaire exécutif : M. Alain Clerc